

BULLETIN

DES

RECHERCHES HISTORIQUES

VOL. 8

AVRIL 1902

No 4

UNE CALOMNIE HISTORIQUE

La mort du comte de Frontenac fut pour ses ennemis, l'occasion et le sujet d'une anecdote scandaleuse dont les auteurs masqués—ils le sont encore dans notre histoire—se promettaient un succès colossal. De fait, ce poign-là était un chef-d'œuvre de haine et de perfidie. Ce commérage habilement glissé dans les conversations devait sûrement tuer, et à brève échéance, la bonne renommée de madame de Frontenac, la perdre sans retour dans l'estime de ses contemporains en attendant que l'Histoire confirma, sans recours d'appel, le verdict infamant prononcé en première instance par le tribunal, toujours incompetent, de l'opinion publique.

On avait donc entendu dire qu'à la mort de monsieur de Frontenac, son cœur, enfermé dans une boîte de plomb—d'aucuns prétendent coffret d'argent—avait été envoyé à la comtesse sa femme qui l'avait orgueilleusement refusé disant : " qu'elle ne voulait point d'un cœur mort qui, vivant, ne lui avait point appartenu ! "

Et cette calomnie, faisant boule de neige, se grossissait, comme à plaisir, de détails inédits autant que persuasifs. Ainsi, le raconter nommait avec un bel aplomb le révérend père récollet dont la mission charitable avait si piteusement échoué auprès de l'inexorable *Divine* et qui, plus honteux qu'un renard qu'une poule aurait pris, s'en était recouvert *placer le cœur répudié de Frontenac sur son cercueil* où tous

deux dormirent ensemble près de cent ans (1699-1796) comme la *Belle au Bois* des contes de Perrault. Puis était advenu l'incendie du couvent des Récollets : alors cerueil et coffret s'en étaient allés, toujours de compagnie—comme le renard et le bouc de la fable—continuer leur somme à la cathédrale de Québec. *primo loco*, sous la chapelle de Notre-Dame-de-Pitié, et *secundo loco*, sous le parvis du sanctuaire de la chapelle Sainte-Anne, dans la même église, etc., etc. Toutes et chacune dites pérégrinations constatées par moult bons témoins.

Or cette malice posthume n'a pas été *conservée* mais *inventée* par la tradition. Cette tradition, rien moins qu'historique, n'est pas d'origine française, mais canadienne, québécoise seulement. Imaginée de ce côté-ci de l'Atlantique cette anecdote malveillante n'est rapportée par aucun des chroniqueurs et des historiographes français du 17^{ième} ou 18^{ième} siècle. Rendons hommage, je ne dirai pas à la sagacité, mais au simple bon sens de ces écrivains : aucun d'eux ne fit à cet odieux potin l'honneur de le prendre au sérieux, de le considérer même comme un commérage vraisemblable. (1)

Seuls quelques auteurs canadiens-français osèrent lui donner asile dans leurs ouvrages au risque d'en compromettre l'autorité auprès des gens sérieux. Sans constater, au préalable, si cette anecdote était fille légitime de l'Histoire, ou enfant naturelle de la Fable ils la publièrent dans leurs livres. Puis les journaux, les revues, s'en emparèrent et la vulgarisèrent à leur tour dans l'esprit des foules. Mais un roman qui, plus que toutes les œuvres littéraires et historiques de ces auteurs réunies, répandit cette anecdote aux quatre coins de la province de Québec est indéniablement

(1) Il convient de remarquer aussi que nos grands auteurs—les trois his oriens canadiens-français Garneau, Ferland, Laverdière—l'ignorent absolument.

le *François de Bienville* de M. Joseph Marmette, publié en 1870 (1).

Voici, en effet, ce que nous lisons, en note, au pied de la page 270 de la première édition :

“ Frontenac, comme chacun sait, mourut en 1698 et fut enterré dans l'église des Récollets. Lors de l'incendie de cette église, le six septembre 1796, on releva les corps qui y avaient été inhumés. Ceux des personnages importants, entr'autres celui de M. de Frontenac, furent inhumés dans la cathédrale, et, dit-on, sous la chapelle de Notre-Dame de Pitié. Les cercueils en plomb qui, paraît-il, étaient placés sur des barres de fer dans l'église des Récollets avaient été en partie fondus par le feu. On retrouva dans celui de M. de Frontenac une petite boîte en plomb qui contenait le cœur de l'ancien gouverneur. D'après une tradition conservée par le Frère Louis, récollet, le cœur du comte de Frontenac fut envoyé, après sa mort, à sa veuve. Mais l'altière comtesse ne voulut pas le recevoir, disant : qu'elle ne voulait pas d'un cœur mort qui, vivant, ne lui avait pas appartenu. La boîte qui le renfermait fut renvoyée au Canada et replacée dans le cercueil du comte où on la retrouva après l'incendie.”

M. Joseph Marmette ajoutait : “ Ces précieux détails me sont fournis par mon ami, aussi bienveillant qu'éclairé, M. l'abbé H. R. Casgrain.”

L'année suivante, 1871, Mgr Tanguay publiait le premier tome de son fameux *Dictionnaire Généalogique*. La légende racontée à M. Joseph Marmette par son ami l'abbé Raymond Casgrain s'y trouvait reproduite. En l'acceptant dans son livre l'auteur lui donnait, *ipso facto*, non seulement une

(1) La première édition fut publiée chez Léger Brousseau, en 1870, — la seconde, en 1883, chez Beauchemin & Valois — Montréal. La même note s'y trouve reproduite, pages 402 et 401.

présomption, mais un caractère d'authenticité aussi sérieux qu'indéniable.

Voici, en effet, ce que nous lisons à la note 4, pages 243 et 244 du *Dictionnaire* : " Le monastère des Récollets avait été incendié le 6 septembre 1796, et le 14 les religieux étaient sécularisés.

" A ce sujet *la tradition rapportait* d'après le Frère " *Louis*, récollet, qu'à la mort de M. de Frontenac, son cœur, " enfermé dans une boîte de plomb, fut envoyé à la comtesse " sa femme qui ne voulut point l'accepter. Elle le renvoya " au Canada en disant qu'elle ne voulait point d'un cœur " mort, qui, de son vivant, ne lui avait point appartenu !!

" *Il paraît*, d'après M. le major Laffleur et M. de Gaspé " (auteur des *Anciens Canadiens*) lequel fut témoin oculaire " de l'incendie de l'église des Récollets, que les cercueils de " plomb qui se trouvaient sous les voûtes de l'église, placés " sur des tablettes en fer étaient en partie fondus. La petite " boîte de plomb contenant le cœur de M. de Frontenac, se " trouvait, *dit-on*, sur son cercueil."

M. Thompson (*James Thompson*) (1) ami de M. de Gaspé, avait vu, *paraît-il*, inhumer les ossements des anciens gouverneurs dans la chapelle de Notre-Dame-de-Pitié, près la muraille, côté de l'Évangile.

Ce qui frappe, à première lecture, dans cette page ce n'est pas le caractère vague, flottant du récit, mais l'hésitation du narrateur. Il manque évidemment de conviction et je l'en félicite. *A ce sujet la tradition rapportait d'après le Frère Louis*, etc.,—*il paraît, d'après M. le major Laffleur et M. de Gaspé*; —la petite boîte de plomb se trouvait, *dit-on*, sur son cercueil, etc.,—M. Thompson avait vu, *paraît-il*, etc., etc. Comme il hésite, comme il craint, et certes avec

(1) M. James Thompson était en 1865, député-commissaire-général.

raison, d'être trop affirmatif. Comme il lui répugne de la laisser imprimer dans son *Dictionnaire généalogique* ce racontar, diffamatoire au premier chef. Son flair d'historien ne le trompe pas : cette anecdote sent mauvais, elle fleure la calomnie à cent pas ; de suite sa conscience d'honnête homme en éprouve le pressentiment et la répugnance.

Par bonheur ce potin empoisonné renferme sa propre antidote. Pour peu que l'on observe et lise attentivement on la trouve à la page même de l'ouvrage cité. Il suffit, en effet, de comparer les témoignages de Mgr Plessis et de M. de Gaspé : tout cet échaffaudage d'inexactitudes, si laborieusement édifié, s'écroule à plat comme un château de cartes. Mais entrons plus avant dans la minutie des détails. La calomnie est un bacille qui requiert, plus que tout autre microbe dangereux, un examen microscopique.

* * *

Disons d'abord un mot de la personnalité des témoins, avant de peser la valeur de leurs dépositions.

Barthélemy Simon dit Lafleur—le futur major Lafleur—naquit à Québec le 23 août 1794. Conséquemment, il avait deux ans à peine le 6 septembre 1796, date de l'incendie du couvent des Récollets. Impossible donc de le considérer comme un *témoin oculaire* qui se rappelle avoir vu la fameuse boîte de plomb déposée sur le cercueil de Frontenac. (1)

M. de Gaspé, l'aimable auteur des *Anciens canadiens*, Philippe-Aubert de Gaspé, avait dix ans en 1796. Lui-même nous l'apprend dans ses *Mémoires* (p. 55). " J'ai toujours aimé les Récollets : j'avais dix ans le 6 septembre de

(1) Barthélemy Simon dit Lafleur mourut officier du Bureau de la Trinité, à Québec, le 10 août 1874, à l'âge de 80 ans.

“ l'année 1796, lorsque leur communauté fut dissoute après
“ l'incendie de leur couvent et de leur église.”

Doit-on récuser son témoignage à cause de son âge ?
Mais des enfants, plus jeunes que lui encore, ont été enten-
dus devant nos tribunaux criminels. Que dit-il donc, et
qu'a-t-il vu ?

“ Les cercueils de plomb (*des anciens religieux et des
quatre gouverneurs*) qui se trouvaient sous les voûtes de
l'église, placés sur des tablettes en fer étaient en partie fon-
dus. La petite boîte de plomb contenant le cœur de M. de
Frontenac se trouvait, dit-on, sur son cercueil.”

Ecoutez maintenant l'abbé Joseph-Octave Plessis, curé
de Québec, lisant au prône du 17ième dimanche après la
Pentecôte (11 septembre 1796) l'annonce suivante :

“ Dans la mesure des RR. PP. Récollets on a trouvé les
ossements réunis d'un certain nombre d'anciens religieux, et
même quelques cendres des anciens gouverneurs du pays
qui y avaient été enterrés. On a mis tous ces précieux
restes dans un cercueil pour être transportés et inhumés
dans la cathédrale. Cette translation se fera immédiatement
après la grand'messe de ce jour et vous êtes priés d'y as-
sister.”

Non seulement les cercueils de plomb étaient en partie
fondus, mais ils l'étaient si complètement que l'on ne retrouva
plus dans les ruines de l'église des Récollets que les *ossements
réunis*, c'est-à-dire confondus, mêlés ensemble, d'un certain
nombre de religieux et *quelques* cendres des anciens gou-
verneurs du pays. Les quelques cendres des cadavres des
quatre gouverneurs se réduisent à si peu de chose qu'elles
tiennent à l'aise dans un seul cercueil avec les ossements re-
trouvés de *tous* les récollets ensevelis sous les voûtes de l'é-
glise ? Que devient alors la petite boîte de plomb placée sur
le cercueil de M. de Frontenac et si bien remarquée, après

l'incendie, par messieurs Lafleur et de Gaspé ? Tout commentaire est inutile n'est-ce pas, et le ridicule de cette fable s'impose.

Le témoignage de Mgr Plessis—un témoin oculaire d'une irrécusable autorité—dispose du même coup et de la version Casgrain et de la version Tanguay. On a remarqué, sans doute, dans la première une légère variante avec la seconde. Tanguay rapporte que la petite boîte était *sur* le cercueil et Casgrain *dans* le cercueil de M. de Frontenac. Il importe peu que le coffret de plomb ou d'argent fut *dessus* ou *dessous* le couvercle du cercueil **quand** le cercueil lui-même—il était en plomb—est fondu, non pas en partie, mais entièrement dans le brasier qu'avait allumé l'incendie. Rappelons nous qu'un seul cercueil suffit à la translation " des ossements réunis d'un certain nombre d'anciens religieux et des *quelques cendres* des anciens " gouverneurs du pays," à la cathédrale de Notre-Dame de Québec. Ce cercueil, à plusieurs locataires, fut déposé sous la chapelle de Notre-Dame-de-Pitié, près de la muraille, côté de l'Évangile, où il demeura jusqu'en 1828. Cette année-là, tous les cadavres inhumés dans cette chapelle furent relevés, les ossements placés dans une boîte et transportés sous le sanctuaire de la chapelle Ste-Anne, près de la muraille, côté de l'Évangile où ils reposèrent jusqu'en 1877, année où des travaux d'excavation considérables nécessitèrent un troisième déménagement de ces malheureux crânes et tibias qui commencèrent à penser que le repos éternel n'était qu'une farce. Or le mystérieux coffret d'argent, ou de plomb, ne fut pas plus retrouvé en 1877 par M. l'abbé Georges Coté, qu'il ne fut promené, en 1828, par le bedeau-fossoyeur Raphaël Martin, ou vu, en 1796, par le petit Philippe Aubert de Gaspé, pour cette unique mais décisive raison qu'il était en France, à Paris, à Saint-Nicolas des

Champs, dans la chapelle des Messieurs de Montmor, depuis
d'embre 1698 ! (1)

* * *

Ici devrait s'arrêter ma démonstration, comme on dit en géométrie, car elle est concluante *prima facie*. Par malheur, le *Dictionnaire Généalogique* n'est pas le seul ouvrage qui ait ébruité ce commérage. Deux autres livres du même auteur : *A travers les registres* et *Répertoire général du Clergé canadien* le reproduisent avec de nouvelles... affirmations à l'appui. Que valent-elles comme preuves ? Nous allons précisément le constater.

En 1886, Mgr Tanguay publiait un recueil de notes historiques intitulé : *A travers les registres*. Or, nous lisons aux pages 226 et 227 de cet ouvrage : " Les ossements des anciens gouverneurs, d'abord transférés des ruines de l'église des Récollets à la chapelle de N.-D. de Pitié dans la cathédrale de Québec furent quelques années plus tard (2) déposés dans les voûtes de la chapelle Ste-Anne, dans le bas chœur, du côté de l'Évangile où ils sont encore, ainsi que le cœur de M. de Frontenac " (3)

(1) Analysant, à son tour, cette véneuse anecdote, M. Ernest Gagnon, à la page 298 de son étude archéologique " Le Fort et le Château St-Louis " conclut ainsi : " Nous croyons volontiers au renvoi de la boîte en question ; mais la tradition nous trouve plus défiant à l'égard des paroles attribuées à la comtesse de Frontenac."

Que l'aimable auteur des " Chansons populaires du Canada " se défie également du petit coffret, qu'il soit de plomb ou d'argent, peu importe. C'est une boîte de Pandore ; elle ne renferme que l'espérance de salir la mémoire d'une honnête femme.

(2) C'est à-dire au cours des années 1828 ou 1829.

(3) A signaler, en passant, une erreur de la page 225—premier paragraphe— " Trois des anciens gouverneurs furent inhumés dans l'église des Récollets ", etc. Il y en eut quatre : Frontenac, en 1698 ; Callières, en 1703 ; Rigaud-Vaudreuil, 1725 ; et La Jonquière, en 1752. Cf. " Histoire du Canada " de Smith, Québec, 1815.

Voilà qui est bien clair et absolument certain n'est-ce pas ?

Rappelons nous que ceci a été publié en 1886. Or en 1877, neuf années conséquemment avant cette date, avaient lieu, sous la surveillance intelligente et éclairée de M. l'abbé Georges Côté, curé actuel de la paroisse Ste-Croix dans le diocèse de Québec, des travaux d'excavation des plus considérables à la basilique de Notre-Dame de Québec. Or c'est précisément ce coin de terre mentionné qui a été fouillé de fond en comble et l'un des premiers. Rien n'y a été découvert en 1877, comment voudriez-vous que le cœur de Frontenac fut encore en 1886 ? (1)

Mais poursuivons la citation de l'ouvrage : *A travers les registres* :

“ La tradition conservée par le Frère Louis, et reproduite par M. de Gaspé dans les *Anciens canadiens*, se trouve être bien constatée dans une lettre écrite quelque temps après la mort du gouverneur de Frontenac, lettre qui fait même connaître le nom du Père récollet qui avait été chargé de porter en France le cœur de M. de Frontenac. Nous lisons, en effet dans la lettre ci haut citée :

“ Le R. P. Joseph, (2) canadien, supérieur du couvent des Récollets de Québec, a été chargé de porter son cœur en France. Ce bon père est d'un mérite extraordinaire, dont la piété exemplaire peut servir de modèle à ceux qui veulent s'avancer dans la vertu. Les Pères de ce même couvent sont les dépositaires de ses mânes, dans la magnifique église que ce gouverneur leur a fait bâtir à ses dépens.”

Remarquons tout d'abord l'astuce savante des ennemis

(1) Cf. La belle étude archéologique de M. l'abbé Georges Côté sur les travaux d'excavation exécutés en 1877 à la Basilique de Québec fut publiée dans L'“ Abeille”, année 1878, nos 11, 12 et seq.

(2) Joseph Denis, récollet, était fils de Pierre Denis, sieur de la Ronde et de Catherine LeNeuf de la Potherie.

de Frontenac. Pour donner à cette calomnie meilleure couleur de médisance ils la portent au crédit d'un récollet. C'est par le *bon Frère Louis*,—Louis Bonami—un inoffensif et doux serviteur du Grand Pauvre d'Assises qu'ils font ramasser sur le chemin public de la tradition—une rumeur vague, un chuchotement de mauvaises langues, plein d'*on-dits* et d'*il-parait*,—ce chiffon qu'ils voudraient glisser dans nos archives comme un papier intéressant, mais compromettant en diable pour ceux qui l'ont en mains, car il bîfle les doigts encore plus qu'un faux billet de banque.

Placée dans la bouche d'un jésuite, ennemi naturel des Frontenacs, cette anecdote n'eût trouvé que des incroyables pour l'entendre ; mais racontée par un récollet, c'est-à-dire par un religieux appartenant à un ordre dont Frontenac était le protecteur déclaré et le bienfaiteur insigne, cette calomnie devient médisance et cette médisance est crue fermement, comme un article de foi historique, par les ignorants et les badauds. Mais puisqu'un récollet le disait, fallait bien que cela fût vrai, n'est-ce pas ? *O sancta simplicitas !*

Une autre explication *charitable* est celle-ci, que je trouve à la page 162 d'un ouvrage tout récemment (1900) publié à Montréal : *Québec et Lévis à l'aurore du XXe siècle*, par A. B. Routhier.

“ Les Récollets crurent toucher son cœur (*celui de madame de Frontenac*) en lui envoyant le cœur de son mari dans un petit coffret de plomb. Mais l'orgueilleuse comtesse le refusa en disant qu'elle n'avait nul besoin d'un cœur mort qui, vivant, ne lui avait pas appartenu ! ”

Franchement, on ne pouvait commettre une plus fâcheuse confusion de personnes. C'est, en effet, prendre le domestique pour le maître que donner au Père Joseph Denis de la Ronde, l'initiative dans une démarche où il ne joue qu'un rôle de messager. Ce ne sont pas les Récollets qui ont

eu la pensée charitable d'attendrir madame de Frontenac en lui apportant le cœur de son mari, mais Frontenac, lui-même auquel la *Divine* était fort loin d'être indifférente et qui jusqu'à la fin entretint avec lui, non pas des relations de convenance mais des rapports de la plus sainte amitié.

La simple lecture du testament de Frontenac suffit à prouver ce que j'affirme :

“ Et comme madame Anne de la Grange, son épouse, peut souhaiter comme lui, que le cœur de lui, seigneur testateur, soit transporté en la chapelle de Messieurs de Montmor, dans l'église de St-Nicolas-des-Champs, à Paris, en laquelle sont inhumés madame de Montmor, sa sœur, et monsieur l'abbé d'Aubazine son oncle, il veut qu'à cet effet son cœur soit séparé de son corps et mis en garde dans une boîte de plomb ou d'argent.”

Les italiques sont de moi. Elles prouvent éloquemment à mon avis en quelle communion d'idées, d'esprit et de cœur vivaient alors ces deux illustres vieillards. Ce testament de Frontenac est plein de la pensée de sa femme et il abonde, à son égard, en sentiments exquis. Voyez comme il l'associe pleinement à ses désirs, à ses craintes, à ses espérances, aux préoccupations comme aux préparatifs du grand voyage, lorsqu'elle aussi partira pour cet autre monde d'où personne ne revient mais où tous les disparus de celui-ci se retrouvent dans une union qui ne connaîtra plus les déchirements et les séparations de la terre.

“ Et au surplus donne en aumône en faveur des dits R.R. P. P. Récollets de ce pays, entre les mains du sieur de Boutteville, le syndic ordinaire et receveur de leurs aumônes, la somme de quinze cents livres, monnaie de France, pour être employée à l'achèvement de la bâtisse ou autres nécessités de leur couvent de cette ville, à prendre

“ sur les biens et effets qui se trouvent appartenant à lui
“ seigneur testateur en ce dit pays au jour de son décès (1)
“ et ce à la charge de dire et célébrer, par les dits R.R.P.P.
“ Récollers en la dite église de cette ville, tous les jours, une
“ messe basse pendant l’an du décès du dit seigneur testa-
“ teur pour le repos de son âme ; en outre un service annu-
“ el tous les ans, à perpétuité, à pareil jour de son dit décès,
“ lequel service annuel il désire et veut être appliqué con-
“ jointement pour la dite Dame son épouse lorsqu’elle sera
“ décédée.” (2)

Ce ne fut donc pas à l’Arsenal, chez madame de Frontenac, que se rendit le Père Joseph dès qu’il fut arrivé à Paris, mais à St-Nicolas-des-Champs, à la chapelle des messieurs de Montmorl’une des plus célèbres de cette église. Madame de Frontenac ne fut dont pas à la peine de refuser *un cœur mort qui, vivant, ne lui avait jamais appartenu.*

J’irai plus loin dans mon affirmation, maintenant que nous connaissons tous l’esprit et la lettre du testament de Frontenac. J’ai la certitude morale, l’intime conviction que si le Père Joseph Denis—l’événement en serait des plus vraisemblables—que si le Père Joseph Denis eût porté à la comtesse de Frontenac le cœur embaumé de son mari défunt, celle-ci, loin de le refuser se fût fait un devoir de religion et d’honneur d’aller déposer elle-même à Saint-Nicolas-des-Champs la cendre de cet homme qui lui donnait rendez-vous en Dieu, dans l’éternelle communion des saints.

(1) Frontenac mourut à Québec, au Château Saint-Louis le 25 novembre 1698. Madame de Frontenac, décéda neuf ans plus tard, à Paris, à l’Arsenal, le 30 janvier 1707.

(2) Ceci est un extrait fidèle du “testament de Frontenac” passé devant Maître François Genaple de Belfonds et Charles Rageot le 22 novembre 1698. Le “Bulletin des Recherches Historiques”, dans sa livraison de mars 1901, pages 68 et suivantes, l’a publié in extenso.

Notons que la *tradition* conservée par le Frère Louis (1) et reproduite par M. de Gaspé dans ses *Anciens Canadiens*— au dire du *Dictionnaire Généalogique*—ne se trouve pas reproduite dans les deux éditions (1863 et 1877) des *Anciens Canadiens* non plus que dans les *Memoires* du même auteur. Erreur n'est pas compte, car, fût-elle vraie, cette assertion ne ferait que référer le lecteur à la note 4, pages 243 et 244 du *Dictionnaire Généalogique*. Or nous connaissons maintenant la valeur des témoignages recueillis dans cet ouvrage. /4

Il nous reste à considérer au mérite le tronçon de lettre citée aux pages 226 et 227 d'*A travers les registres*.

Cette lettre que je veux bien, par convenance toute gratuite, accepter comme authentique, pour les fins de la présente discussion, est affreusement mutilée. Elle ne porte aucune date, aucune adresse, aucune signature? Quand fut-elle écrite? Où fut-elle écrite? en France ou au Canada? Qui l'écrivit? A qui fut-elle adressée? Qui la reçut? Je pourrais multiplier à plaisir les points d'interrogations.

En définitive que nous dit-il ce fragment de lettre?

Que madame de Frontenac refusa d'accepter le cœur de son mari?

Que le Père Joseph Denis le rapporta à Québec?

Nullement—Elle nous apprend, en toute candeur et simplicité, que "le révérend Père Joseph, Canadien, supérieur du couvent des Récollets de Québec fut chargé de porter "le cœur de M. de Frontenac en France."

(1) En 1898, l'abbé Charles Trudelle a publié une fort intéressante biographie du Frère Louis ("Louis-François Martinet dit Bonami," de son véritable nom de famille). Il n'est aucunement question, dans les anecdotes rapportées, du cœur refusé de Frontenac ni de la détestable réponse de la comtesse.

La "Bibliothèque Canadienne", série d'opuscules édités par M. Pierre-Georges Roy, rédacteur-proprétaire du "Bulletin des Recherches Historiques" a publié, sous le numéro Un le travail de M. l'abbé Charles Trudelle.

Je le savais ! C'est le cri du myope d'Offenbach, l'amusant duc de la Luna, dans la *Fille du Tambour-major !* Et c'est aussi le mien et celui de tous ceux qui connaissent par le détail notre belle histoire du Canada.

En 1893, chez Eusèbe Sénécal & Fils, Montréal une seconde édition, *revue et corrigée* du *Répertoire général du clergé canadien* (1) a été imprimée et vendue dans le public. Or, nous lisons, à la page 73 de cet ouvrage, et sous le nom de *Joseph Denis* récollet, ce qui suit :

“ C'est ce Père Joseph qui en 1698 fut chargé de porter en France, À LA COMTESSE DE FRONTENAC, le cœur du feu comte son mari.”—Voir : *A travers les registres* pp. 226 et 227—

Or nous lisons à la page du livre indiqué par la référence :

“ Le R. P. Joseph, Canadien, supérieur du couvent des Récollets à Québec, a été chargé de *porter son cœur en France.*”

Ces mots additionnels À LA COMTESSE DE FRONTENAC constituent donc une véritable interpolation, un faux historique. Quelle en est l'excuse ? Le mauvais désir de nuire à la mémoire de madame de Frontenac, d'accréditer, si possible, cette odieuse calomnie auprès des lecteurs honnêtes et de les confirmer dans l'opinion méprisante qu'ils entretenaient déjà sur le compte de cette grande dame, qui le fut autant par l'esprit que par le cœur.

ERNEST MYRAND

(La fin dans la prochaine livraison)

(1) A cette époque (1893) “ La Vérité ” de Québec a publié sur cet ouvrage une série d'articles très sévères et très justifiés.



SIR RANDOLPH-ISHAM ROUTH

SIR RANDOLPH-ISHAM ROUTH

Randolph-Isham Routh était fils de l'honorable Richard Routh, juge en chef de l'île de Terre-Neuve. Il était né à Poole, Dorset, Angleterre, en 1782. Il entra jeune dans l'armée. Ses états de service prouvent qu'il ne resta pas inactif :

Jamaïque.....	Mai 1805 à avril 1809.....	4 ans
Walcheren.....	Avril 1809 à avril 1810....	1 an
Péninsule.....	Mai 1810 à juin 1814.....	4 ans, 1 mois
Hollande et France.	Mars 1815 à avril 1816....	1 an, 2 mois
Malte, Iles Ioniennes	Mai 1816 à juin 1822.....	6 ans, 2 mois
Indes.....	Juillet 1822 à oct. 1826....	4 ans, 3 mois
Canada.....	Nov. 1826 à jan. 1843....	16 ans, 3 mois
Angleterre(spécial)..	Février 1843 à mars 1844	1 an, 1 mois
Irlande.....	Nov 1845 à nov. 1848.....	3 ans, 1 mois
Camp. Chobham.....	Février 1853 à sept. 1853.	7 mois

41 ans, 8 mois

M. Routh passa au Canada en qualité de commissaire-général des troupes anglaises. Le 2 juin 1833, il fut appelé au Conseil exécutif. C'est pendant son séjour ici, en 1841, qu'il fut fait chevalier.

Pendant la famine en Irlande il rendit de grands services pour enrayer le fléau. La reine Victoria pour l'en récompenser le fit, en 1848, commandeur de l'ordre du Bain (K. C. B.)

Sir Randolph-Isham Routh mourut à Londres le 29 novembre 1858.

On sait qu'il avait épousé, en secondes noces, la sœur de son Eminence le cardinal Taschereau.

P. G. R.

UN JUGE EN PRISON

Qu'un juge condamne quelqu'un à la prison, il n'y a là rien d'étonnant ; cela se voit tous les jours. N'est-ce pas, pour ainsi dire, son *m tier* ? Ne doit-il pas punir les coupables et protéger la société contre les individus qui contreviennent aux lois que celle-ci fait pour la gouverner de ses membres ? C'est évidemment son devoir. Mais, qu'un juge soit, lui-même, condamné à subir une détention à la prison commune, voilà ! certes, qui n'est pas banal. Un événement de ce genre est bien fait pour piquer notre curiosité et attirer notre attention, ne serait-ce qu'un moment.

Qui était ce juge ? Où et quand ce fait extraordinaire s'est-il passé ? Nous allons répondre à ces questions en quelques mots.

Le juge, qui fut victime de cet *accident*, unique, croyons-nous, dans l'histoire du pays, était un homme distingué dans toute l'acception du terme ; c'était une lumière du barreau, un des plus savants juriconsultes qui ait produit le Bas Canada.

Avant de monter sur le banc judiciaire, il avait été, durant plusieurs années, député à l'Assemblée législative et, il y avait même, pendant quelque temps, occupé le fauteuil présidentiel. Il se nommait Joseph Rémy Vallières de Saint-Réal.

Comment une telle chose aurait-elle pu arriver ? C'était sans doute, durant les troubles de 1837 ? Il était tombé victime de l'oligarchie qui opprimait alors nos compatriotes et les forçait à se soulever et à secouer le joug d'Albion devenu trop lourd ? Non. Il fut tout simplement la victime de la haine et de la perfidie de certains juges de paix de Trois-Rivières, qui voulurent exercer contre un de nos plus distingués compatriotes, une mesquine vengeance, dictée par une basse jalousie.

C'était en 1834. Vallières demeurait à Trois-Rivières, où, depuis cinq ans, il remplissait, avec honneur pour lui et ses compatriotes, les fonctions de juge de la Cour du Banc du Roi.

Comme tout homme occupant un poste élevé, il avait des ennemis. Bien peu, il est vrai, car son noble caractère ne pouvait que lui attirer l'estime et l'amitié des gens bien pensants ; mais n'existe-t-il pas toujours et partout des envieux qui ne cherchent que l'occasion de salir de leur bave tout ce qu'ils peuvent approcher ? Ils se tiennent dans l'ombre, attendent le moment propice pour cracher leur venin. C'est ce que firent ces tristes sires.

Entre autres propriétés acquises par Vallières, il s'en trouvait une qui était située au nord de la ville, sur le chemin conduisant à la traverse du Saint-Maurice. Cette route, très ancienne, déviait beaucoup de la ligne droite et longeait, sur une certaine distance, la rive très escarpée en cet endroit.

En 1799, c'est à-dire trente-cinq ans auparavant, le grand-voyer du district avait fait homologuer un plan pour redresser une partie de ce chemin ; mais, pour une raison qui nous est demeurée inconnue, ce travail n'avait pas été exécuté. Or, fort de ce procès-verbal, M. Vallières refit, un jour, la partie de ce chemin qui passait sur sa terre et ferma l'ancienne route. D'habitude, ces sortes de changements ne plaisent pas à tout le monde. Il se trouve toujours des mécontents qui ne demandent pas mieux que d'engendrer chicane à propos de tout et à propos de rien. Sous ce rapport les Canadiens en pourraient remontrer aux Normands, leurs ancêtres. Il en fut donc en cette circonstance comme toujours. Quelqu'un porta plainte au tribunal des Sessions de la Paix et, tout juge qu'il fut, M. Vallières reçut l'ordre de comparaître devant les magistrats pour expliquer sa

conduite. Il se rendit à cette invitation, mais il refusa de reconnaître la compétence de ce tribunal pour juger cette affaire et demanda que la cause fut instruite en Cour du Banc du Roi ; alléguant, entre autres choses, que deux des trois magistrats siégeant, se trouvaient intéressés dans cette affaire, vu qu'ils possédaient des propriétés près de ce chemin. Les deux juges de paix impliqués répondirent que, *comme magistrats*, ils n'avaient aucun intérêt dans cette cause, et ils considérèrent le plaidoyer du juge Vallières comme offensant pour leur dignité et condamnèrent celui-ci, pour *mépris de cour*, à une heure de prison, et, afin de ne pas manquer leur coup, ils enjoignaient, en même temps, au grand connétable de mettre le jugement à exécution immédiatement. Ce qui fut fait.

Indigné de cet odieux procédé, M. Vallières s'adressa au gouverneur, Lord Aylmer, pour faire casser ce jugement scandaleux, où des magistrats inculpés étaient juges dans leur propre cause ; mais le gouverneur auprès duquel Vallières n'était pas en odeur de sainteté, refusa d'intervenir. Celui-ci demanda alors que les documents, qu'il avait envoyés pour appuyer sa requête, lui fussent rendus afin de lui permettre de prendre les mesures nécessaires pour obtenir justice. Le gouverneur refusa de nouveau en disant que ces documents, une fois, déposés dans le bureau de son secrétaire, appartenaient à ce bureau et n'en pouvaient être retirés. Vallières réitéra sa demande, répliquant que les documents en question avaient simplement été soumis à Son Excellence pour examen ; qu'ils ne lui avaient pas été donnés, mais, qu'au contraire, ils demeuraient la propriété absolue du requérant. Il essaya un nouveau refus.

Voyant qu'il ne pouvait obtenir justice dans la province, Vallières avertit Lord Aylmer qu'il en appelait en Angleterre et il pria le gouverneur de vouloir bien faire parve-

nir au Secrétaire d'État pour les colonies, ses requêtes et tous les documents s'y rattachant, ce que Lord Aylmer ne put refuser ; car tout sujet britannique, fût-il canadien, qui se croit lésé dans ses droits, a le privilège d'aller au pied du trône demander justice.

Le gouverneur dût donc s'exécuter : et le 13 septembre 1834, il envoyait une dépêche au Secrétaire Colonial et lui transmettait la requête de Vallières.

Nous ne connaissons pas le résultat de cet appel, n'ayant pu nous procurer les documents nécessaires ; cependant, nous espérons pouvoir, un jour ou l'autre, mettre la main sur ces papiers et faire connaître aux lecteurs du *Bulletin* la décision du Conseil Privé.

F. J. AUDET



ROBERT-SHORE-MILNES BOUCHETTE
COMMISSAIRE DES DOUANES DU CANADA
1868-1874

LE VÉNÉRABLE FRANÇOIS DE LAVAL.

J'ai sous les yeux un vieux livre de piété, de 5 sur 3 pouces et contenant 306 pages, intitulé *La Dévotion au Très-S. Cœur et au très-Sacre Nom de la B. V. Marie, contenant deux offices dressés en l'honneur de ce très-digne Cœur et de ce Nom très-auguste. Avec un Discours qui précède, déclarant l'Origine et le Fondement de cette Dévotion*, par le P. Jean-Eudes, Prestre de la Congrégation de Jésus et Marie."

A la page 302 de ce bouquin publié en 1663, je lis :

"Francois par la Grace de Dieu, et du saint Siege, Evesque de Petrée, Vicaire Apostolique en tout le Canada, dit la Nouvelle-France Le Saint-Esprit ayant publié, par les divines Escritures, et par la bouche des saints Pères, les excellences du sacré Cœur de sa très-digne Espouse, la bien-heureuse Vierge : et ayant par ce moyen exhorté puissamment tous les Fidelles à une dévotion, et vénération singulière vers ce mesme Cœur : Ce Livre, qui est fait pour allumer et enflammer de plus en plus cette dévotion du divin Cœur, avec celle du S. Nom de Marie, dans les cœurs de ceux qui le liront, n'a pas besoin d'Approbation, puisqu'il est conforme aux desseins, et intentions de l'Esprit de Dieu ; aussi nostre prétention n'est pas tant de l'approuver en écrivant cecy, comme de donner un témoignage public de l'estime très-particulière que nous en avons conceüe après l'avoir leu soigneusement, et du désir que nous avons que la Dévotion qu'il enseigné soit profondément gravée dans les cœurs des chrestiens : que le très-aimable Cœur de la Mère de Dieu, qui est tout embrasé d'amour vers sa divine Majesté, et de charité au regard de tous les Hommes et son très-auguste Nom, soient louez et honorez par tout le monde ; & que les Festes, avec les offices et Messes conte-

nues en ce Livre, en soient célébrées, avec une solennité et piété, qui leur soit convenable. Ce sont les sentiments que nous avons de ce Livre, lequel par conséquent nous jugeons très-digne d'estre donné au public. En foy de quoy nous avons bien voulu donner ce témoignage, écrit de nostre propre main, et scellé du Secau de nos Armes. A Paris, ce vingt-troisième jour de Décembre 1662.

François Evêque de Petrée "

Et scellé.

SAINT ETIENNE DE LAUZON

C'est le 26 octobre 1856 que Saint-Etienne de Lauzon a été érigée canoniquement. On lui donna saint Etienne pour titulaire, en l'honneur de M. Etienne Baillargeon, curé de Saint-Nicolas, dont la nouvelle paroisse avait jusqu'alors fait partie.

Le 1er décembre suivant, Mgr Baillargeon donnait la permission d'y construire une chapelle. Le 9 du même mois, Germain Bilodeau donnait le terrain nécessaire pour élever la chapelle, le presbytère et le cimetière.

Les neuf curés qui se sont jusqu'ici succédés à Saint-Etienne de Lauzon, sont MM. Christophe Lafontaine, 1861-1862 ; Jos.-Honoré Desruisseaux, 1862-1865 ; Pierre Hubert Beaudet, 1865-1873 ; G. Talbot, 1873-1874 ; Pantaléon Bégin, 1874-1881 ; L.-D. Guérin, 1881-1883 ; Joseph-Edouard Roy, 1883-1891 ; Albert Rouleau, 1891-98 ; Denis Garon, curé actuel.

Craig's Road, la gare du chemin de fer du Grand-Tronc à Saint-Etienne de Lauzon, a pris son nom du chemin Craig (Craig's Road), la seule voie de communication autrefois entre les Cantons de l'Est et Québec. Ce chemin fut commencé sous l'administration de sir James-Henry Craig, gouverneur du Canada de 1807 à 1811. P. G. R.

Le peintre Louis Dulongpre. (VIII, III, 1.)

Le peintre Louis Dulongpre décéda à Saint-Hyache, au manoir seigneurial, le 26 avril 1843, à l'âge de 89 a

Un *Communiqué* à la *Minerve* nous donne les quies renseignements biographiques suivants sur Dulongpre

“ M. Dulongpre était français, né à Saint-Denis, près Paris, le 16 avril 1754. Il paraît qu'il s'était d'abord déné à la marine et qu'il était déjà même au service sur la fte française qui transporta le général Rochambeau eton corps d'armée aux colonies anglaises alors en guerre core leur métropole. L'amour de la liberté lui fit quitter le service pour lequel il n'avait pas trop d'inclination, eil s'enrôla sous le drapeaux de Rochambeau. Il fit le serve sous ce général jusqu'à la fin de la guerre qui assura l'indépendance aux États-Unis d'Amérique. Avant de repars en France, il voulut visiter les principaux endroits de l'Afrique. A Albany il fit rencontre de plusieurs Canadiens q l'engagèrent à venir à Montréal, en Canada. Il y vint a effet avec eux, et y retrouvant les mœurs, le langage et religion de sa patrie, il s'y fixa pour toujours. Il y épousa une demoiselle Campean, d'une beauté remarquable et appartenant à une des meilleures familles du pays. Il sut utiliser ses talents; il enseigna d'abord la musique et ensuite s'appliqua à la peinture pour laquelle il se sentait des dispositions. Il fit plusieurs portraits qui furent remarqués. Il fut encouragé et ses succès furent tels, jusqu'à ses dernières années, que le pays le mit au premier rang de ses artistes. Son grand talent fut de saisir les traits et la physionomie avec une précision remarquable et de les transmettre à la toile avec un rare bonheur. C'est là le grand mérite de ses

ers. Ses portraits sont peu de chose sous le rapport de lauté du coloris ou de l'art ; mais celui qui se fait peindre, en premier lieu, laisse à sa famille et à ses amis sa ressemblance, quelque chose que l'on puisse appeler ses traits, sa physionomie véritable. 4200 portraits, et même peints à l'huile qu'au pastel, faits par M. Dulongpré, attestent qu'il était d'un grand talent, et cette postérité le rappellera pour longtemps aux souvenirs du pays. Il a aussi fait de beaux tableaux d'imagination, principalement des tableaux d'histoire, qui ne sont pas sans mérite.

Comme citoyen, M. Dulongpré a su se rendre estimable à ses compatriotes d'adoption. Il était grand et bien fait, d'une belle figure, doux et affable, toujours honnête et pieux dans ses relations d'homme à homme, et rappelant, par sa politesse et ses manières élégantes, le gentilhomme français.

M. Dulongpré aurait pu faire fortune si l'artiste s'occupait des biens de la terre. Il passait sa vie au milieu de la bonne société, vivant gaîment et content de peu. Hélas ! il fut trop vécu ! Il perdit d'abord sa femme. La vieillesse vint, glaçant le pinceau dans sa main débile. Le peu d'épargnes qu'il avait (placées à la Maison Canadienne), lui fut retranché par la suspension subite des opérations de cet établissement... Ses enfants, deux filles établies aux États-Unis, le laissèrent à des soins étrangers. L'abandon, si cruel pour le cœur du vieillard, empoisonna ses dernières heures. Cependant il mourut entouré des soins de madame Dessaulles et de sa famille, qui remplissait envers lui un devoir d'amis et acquittèrent la dette du pays.

“ M. Dulongpré tenait rang de lieutenant-colonel dans la milice sédentaire du pays.”

La Société des Amis. (VIII, II, 860.)—Avant la fondation de l'Institut Canadien il existait à Montréal, à partir de 1842, une société littéraire très importante, qui a fait beaucoup de bien et qui est tout à fait oubliée aujourd'hui.

La *Société des Amis* était composée de 40 membres actifs et de 7 membres correspondants. Le but de ses membres était de s'instruire et de se mieux connaître.

La *Société des Amis* fonda une revue, la *Revue Canadienne*, ayant pour rédacteur en chef, M. L. O. Letourneux.

En 1843, la *Société des Amis* souscrivit \$100 pour les incendiés de Boucherville.

La *Société des Amis* était divisée en trois sections : 1o Lettres et beaux arts ; 2o droit et jurisprudence ; 3o médecine et économie domestique.

Il y avait réunion deux fois par semaine. Chaque membre était tenu de présenter un travail quelconque dans une des trois sections au moins une fois par mois, sinon une amende de une piastre lui était imposée.

Membres actifs de la *Société des Amis* : J.-M. Baudry, juge ; J.-R. Berthelot, avocat ; E.-C. Bourret ; Louis Boyer, M. D. ; C.-J. Coursol, juge ; G. Prévost Boucher de Boucherville, avocat ; C. E. Boucher de Boucherville ; A. de Salaberry ; L. A. Dessaulles ; A.-A. Dorion ; P.-N. Dorion ; A.-N. Gouin ; L.-A. Dorval ; J.-A. Hawley ; L.-R. Lacoste ; M. Laframboise ; P.-R. Lafrenaye ; J.-M. Lamothe ; J.-A. Lamothe ; L.-A. Huguet-Latour ; William LeMoine ; L.-O. Letourneux ; Guillaume Levesque ; T.-J.-J. Loranger ; P.-L. McDonell ; D.-P. Myrand ; L.-A. Olivier ; Gédéon Ouimet ; D.-B. Papineau ; C.-F. Papineau ; L.-J.-A. Papineau ; J.-B. Lactance Papineau ; H. Peltier, M. D. ; J.-C.-A. Poitras ; D.-A. Rochon ; Rouer Roy ; T. Sauvageau ; L.-V. Sicotte ; J.-F. Tavernier.

Membres correspondants de la *Société des Amis* : H. Bourret, avocat, Berthier ; R. des Rivières, New-York ; F.-X. Garneau, Québec ; Ed. Masson, Terrebonne ; J.-C. Robillard, New-York ; Chs. Painehaud, M. D. ; J.-C. Taché.

Les noms en italiques indiquent les membres survivants de la *Société des Amis*.

L.-A. HUGUET-LATOUB

Roland-Michel Barrin, marquis de la Galissonnière. (III, X, 379.) — Le marquis de la Galissonnière, administrateur de la Nouvelle France pendant l'emprisonnement de M. de La Jonquière en Angleterre, naquit à Rochefort le 11 novembre 1693 ; il était fils d'un lieutenant-général des armées navales, mort à Poitiers en 1706.

Il fit ses études à Paris, au collège de Beauvais, sous la direction de Rollin.

La Galissonnière entra en 1710 dans la marine, et parcourut avec distinction tous les échelons de la carrière.

Il fut fait capitaine de vaisseau en 1738.

Il commanda, en 1741, le *Tigre* dans l'escadre de la Bruyère de Court et fut ensuite chargé d'accompagner avec deux vaisseaux la flotte de la compagnie des Indes.

Nommé administrateur du Canada le 10 juin 1747, il déploya dans ces fonctions une activité rare et un courage inébranlable ; il s'attacha principalement à assurer la tranquillité de la colonie à l'intérieur. Les Anglais avaient envahi la Nouvelle-France ; La Galissonnière réussit à les repousser. Il s'occupa aussi de la prospérité intérieure de la colonie et ne négligea rien de ce qui pouvait procurer le bien-être à ses habitants, tout en la mettant à même d'être utile à la métropole.

Il retourna en France en 1749, fut élevé au grade de

chef d'escadre et mis à la tête du dépôt des cartes et plans de la marine.

En 1754, il reçut le commandement d'une escadre d'évolution destinée à donner aux officiers de la marine des principes de tactique navale.

En 1756, il fut nommé lieutenant général.

Louis XV, voulant mettre un terme aux déprédations et aux envahissements continuels de l'Angleterre qui s'emparait des navires marchands de ses sujets et même de ceux des autres nations qui apportaient des marchandises en France, ordonna l'armement dans le port de Toulon d'une escadre dont le commandement fut confié à La Galissonnière, avec mission de protéger le débarquement de douze mille hommes, à la tête desquels le duc de Richelieu devait attaquer Minorque. L'escadre, forte de douze vaisseaux et de cinq frégates, quitta Toulon le 10 avril 1756, et, le 18, elle mouilla devant Minorque. Grâce aux habiles dispositions du chef de l'armée navale, la descente s'opéra heureusement, et les vaisseaux qui la composaient allèrent ensuite croiser entre Minorque et Majorque, pour protéger le siège de Mahon et empêcher les Anglais d'apporter aucun secours par mer à la place assiégée.

Le 17 mai, on signala l'approche de l'armée anglaise, forte de treize vaisseaux et cinq frégates, commandée par l'amiral Byng. Quoique inférieur en nombre, La Galissonnière n'hésita pas à se porter à sa rencontre. Le 19, les deux escadres étaient en présence ; l'attaque n'eut cependant pas lieu ce jour-là. La Galissonnière, qui avait le désavantage du vent manœuvra toute la nuit du 19 au 20 pour gagner le vent aux Anglais, et il y était parvenu lorsque la brise vint à changer brusquement ; il prit alors le parti d'attendre l'ennemi qui avait reconquis son premier avantage. Le combat qui s'engagea dura près de quatre heures et resta

tout à l'avantage des Français, car, après d'inutiles efforts pour ravitailler la ville, l'amiral Byng, dont les vaisseaux avaient été très maltraités, fut forcé de gagner la baie de Gibraltar. La Galissonnière, qui n'avait d'autre intérêt à poursuivre l'ennemi que de lui prendre des vaisseaux, resta, comme du reste son devoir le lui ordonnait, devant Minorque pour continuer à empêcher tout secours d'arriver dans Mahon. La prise de cette place fut due en grande partie au combat qu'il avait livré. L'Angleterre, qui l'avait compris, se vengea cruellement de sa défaite sur Byng, qui fut condamné à mort, par une cour martiale dont l'arrêt fut exécuté.

Cette glorieuse expédition termina la carrière de La Galissonnière. Sa santé, déjà chancelante avant son départ, avait reçu de ces dernières fatigues un coup funeste et sa force d'âme l'avait seule soutenu jusqu'au bout de l'entreprise. Forcé de se démettre de son commandement, il mourut à Nemours, le 23 octobre 1756, en se rendant à Fontainebleau, où Louis XV l'avait appelé, prétendit-il, pour lui donner le bâton de maréchal de France.

ÉDOUARD GÉPP

“ **Le Journal du Dimanche** ” (III, XIV, 375.)

—Le premier numéro du *Journal du dimanche* parut à Montréal le 22 décembre 1883.

Dans ce numéro, sous le titre “ Notre journal ” nous lisons :

“ Le *Journal du dimanche* est, avant tout, une tribune, où tous les talents littéraires ont accès. Il est littéraire, sans parti pris, critique d'art, sans autre guide que les maîtres ; ses moyens sont l'analyse des défauts ou des qualités, de tel artiste, de tel amateur, de tel écrivain.

“ S'il a une prétention, c'est celle de jouir de l'indépendance la plus absolue.

“ Exempt de toute obligation, de tout sacrifice à un parti politique, quant à présent, le *Journal du dimanche* limitera ses louanges, ses encouragements et son blâme aux mérites réels de l'œuvre représentée et de ses interprètes.

“ Plus de ces réclames ridicules à phénomènes découverts par un orgueil paternel mal entendu, mais aussi plus d'injustices envers les talents réels que l'on ne doit jamais envisager dans leur nationalité, dans leur vie privée, mais bien dans leur génie.

“ Vouloir refuser, à un artiste allemand, par exemple, notre tribut d'éloges équivaldrait à refuser l'immortalité dans la gloire à Bach, Beethoven, Meyerbeer, Mendelsohn et Chopin et à tant d'autres, dont les divines inspirations seront toujours pour l'humanité, la source des plus sublimes jouissances de l'esprit et de l'âme.”

M. E. Dansereau était le gérant du *Journal du dimanche*. Chaque numéro avait 8 pages. La couverture portait des annonces.

A l'occasion de la St-Jean-Baptiste le *Journal du dimanche* avait publié, le 24 juin 1884, un superbe numéro illustré auquel avait collaboré nos principaux écrivains.

Le 3 janvier 1885, le *Journal du dimanche* commence son deuxième volume.

Le 7 mars 1885—no 10 du second volume—Le *Journal du dimanche* annonce sa disparition en ces termes :

“ A la fin de l'année dernière nous avons promis mer et monde à nos lecteurs. Eh bien ! nous tiendrons parole. Nous ne leur donnerons pas la mer, mais nous leur procurerons le monde, et, ce qui est encore mieux, un *monde illustré*.

“ Le *Journal du dimanche* va donc, la semaine prochaine,

se transformer. Nous ne pourrons pas dire qu'il va sortir de ce monde, où les plus belles choses ont le pire destin. Au contraire, c'est qu'il va résolument entrer dans le monde, vu qu'il va se fusionner avec le *Monde illustré*, journal plein de sève, de vogue et de vie.

« Comme les abonnés ne sont pas les mêmes nous avons cru faire une grande économie en ne faisant qu'une seule rédaction, qu'une seule composition et qu'une seule administration pour les deux journaux. En diminuant par ce moyen les dépenses de moitié et en doublant les revenus, nous pourrons augmenter d'autant et même d'avantage l'attrait que tout lecteur cherche dans un journal.

« Ainsi la semaine prochaine, le *Journal du dimanche* sera le *Monde illustré*. Le lecteur et l'amateur ont tout à y gagner. Ils y trouveront chaque semaine, des gravures magnifiques qui rivalisent en perfection avec les meilleures illustrations françaises. Les lecteurs du *Journal du dimanche* y retrouveront leurs chroniqueurs, Maud et Fernand, ainsi que les autres collaborateurs. »

Cures de Sainte-Anne de la Perade. (VI, VII, 733.)— 1^o M. Nicolas Deleuze du 21 octobre 1693 au mois de septembre 1712. M. l'abbé Tanguay le désigne comme curé des Grondines, de 1697 à 1713. 2^o Fr. Hyacinthe Pelfresne, du 17 décembre 1712 au 24 avril 1713. 3^o M. Charles Morin, du 27 novembre 1713 au 9 septembre 1714. 4^o M. Jacques Bizard, du 6 décembre 1713 au 16 août 1717. 5^o M. Jean-Baptiste Arnaud, du 16 août 1717 au 8 octobre 1720. 6^o Jacques Lesclache, du 20 octobre 1720 au 7 septembre 1722. 7^o M. Joseph Voyer, du 8 novembre 1722 au 2 novembre 1742. 8^o M. Frs Rouillard, du 7 septembre 1742 au 5 décembre 1760. 9^o M. G. Hingan, du 10 décembre 1760 au 19 décembre 1760. M. Hingan paraît être le premier curé résident des Grondines. Jusq'en 1754,

les Grondines étaient desservies * par les curés de Sainte-Anne. 100 M. Ls.-Michel Guay, du 30 décembre 1760 au 9 février 1784. 110 M. Pierre Huot, du 10 février 1784 au 2 août 1784. 120 M. Joseph Morin, du 13 octobre 1784 au 30 octobre 1821. 130 M. Claude Gauvreau, du 3 novembre 1821 au 28 juin 1822. M. Gauvreau, en faisant la parure de l'autel, la veille de la Saint-Pierre, tomba de l'autel sur les marches, et mourut le 30 juin vers 8 heures du soir. 140 M. Jos Morin, du 29 juin 1822 au 9 octobre 1822. 150 M. Joseph Moll, du 14 octobre 1822 au 5 novembre 1828. 160 M. Marc Chauvin, du 19 novembre 1828 au 7 octobre 1840. 170 M. Marie-Michel Brien, du 10 octobre 1840 au 11 février 1852. 180 M. Narcisse Pelletier (desservant) du 14 février 1852 au 4 octobre 1852. 190 M. Ls.-E.-Adolphe Dupuis, du 10 octobre 1852 au 10 octobre 1882. 200 M. Théophile-S. de Carufel, du 10 octobre 1882 au 24 décembre 1884. 210 M. Benjamin-Cyrille Bochet, du 7 janvier 1885 au 26 mars 1900. 220 M. Téléphore-R. Lafleche, curé, actuel.

R.

La médaille commémorative de Louisbourg.

(VIII, I, 852.) — La médaille frappée pour commémorer la prise de Louisbourg en 1758 est dans la collection de la bibliothèque du Parlement, à Ottawa. Une autre a été vendue \$1.65 à l'encan de Hart le 13 avril 1895.

F.-R.-E. CAMPEAU.

Catholiques et protestants dans le meme temple. (V, XII, 682.) — Ceux qui ont visité la ville de Bautzen, dans le royaume de Saxe, célèbre par la bataille qu'y livra le grand Napoléon à l'armée russo-prussienne, ont pu constater que cette ville ne se laisse pas surpasser par la ville de Québec en fait de tolérance; l'église de Saint-Pierre est partagée en deux, dans sa longueur, par une grille; l'une des moitiés est destinée au culte catholique, l'autre au culte protestant.

QUESTIONS

865—Le P. de Charlevoix, dans son *Histoire de la Nouvelle-France* (vol. II, livre XIX, page 309) nous dit que le P. Constantin de l'Halle, récollet, fut tué au Détroit en 1706 par les Outaouais.

Nous voyons par les registres de Longueuil que le P. Constantin de l'Halle fut curé de cette paroisse de 1713 à 1715.

Comment expliquez-vous cet avancé de Charlevoix ? Y aurait-il eu deux récollets du nom de Constantin de l'Halle ?

ABNO.

866—Connait-on l'origine du mot "caucus" ?

PÉDAG.

867—On sait que le Conseil Législatif autorisé par l'Acte de Québec se réunit pour la première fois le 17 août 1775. Au nombre des seigneurs canadiens appelés à faire partie de ce Conseil se trouvait M. Des Bergères de Rigauville. Je cherche vainement depuis plusieurs années l'endroit et la date de la mort de cet honorable Conseiller. Quelqu'un de vos lecteurs ne pourrait-il m'aider à la trouver ?

RIGAUV.

868—En 1865, M. Léger Brousseau, imprimeur de Québec, édita une *Grammaire des paresseux*. Connait-on l'auteur de cette brochure presque introuvable aujourd'hui ?

H. T.

869—En 1788, il y avait à Québec un peintre en portraits et tableaux du nom de Louis-Chrétien Deheer. Pourrait-on retrouver, quelque part, des tableaux portant sa signature ?

XXX